



Refus prolongation I.J par le medecin conseil

Par **isabelle goupil**, le 18/11/2018 à 11:35

Bonjour,

je vous explique mon cas: Je suis intérimaire, j'étais en ALD pendant 17 mois pour plusieurs douleurs dans le dos jusqu'au 28.10.18.

j'ai interrompu cet arrêt le 03.10.18 pour reprendre un travail en intérim qui me semblait possible dans ma situation. Malheureusement au bout de 4 jours je n'en pouvait plus. A nouveau arrêt de travail d'un mois pour la même maladie. Convocation chez le médecin conseil qui conclut à une fibromyalgie donc pas reconnue par la sécu! il me signifie qu'à la fin de mon nouvel arrêt de travail le 09.12.18 je devrais me mettre au chômage car les I.J ne seront plus payées par la sécu! Ma question est: est-ce que je peux me remettre en maladie pour une autre pathologie que pour la fibromyalgie? (par ex dépression ou autre..) en ayant à nouveau droit aux I.J? Ya-t'il des conditions spéciales à remplir? Faut-il un délai entre les deux arrêts?

Merci pour vos réponses.